

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

74073

Objet

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
A LA SOCIETE DES
REGATES DE ROYAN

DATE DE CONVOCATION

16 mars 1974

DATE D'AFFICHAGE

16 mars 1974

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 20

Nombre de votants 22

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante quatorze
le vingt trois mars à 9 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, Melle FOUCHÉ, MM. BUJARD,
STIPAL, BUCHET, DUFOUR, BARDE, NAULIN, DOIREAU, LACHAUD, BROTREAU,
DOMECQ, DELAIR, BOUCHET, BOUTET, BARRIERE, PAPEAU, TAP, MONTRON

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM^{me} FAVIERE par Me DUFOUR
LARGETEAU par M. TETARD

Absents : MM. BERLAND, COLLE, RIVIERE, M^{me} BIDEAU

Monsieur BARRIERE a été élu Secrétaire.

La Société des Régates de ROYAN a été dans l'obligation, en
juin 1973, d'entreprendre des travaux de réparations aux pontons
I et J et au ponton du Quai Sud, endommagés par l'accostage et
l'amarrage de certains chalutiers. Le montant des frais engagés
par la Société s'élève à 3 200 F, et elle en demande le rembourse-
ment à la Ville.

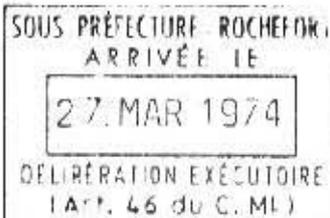
LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la lettre de M. le Président de la S.E.R. du 20 septembre
1973 et les pièces justificatives annexes,

VU les avis favorables des Commissions du Port du 15 Janvier
1974 et des Finances du 14 mars 1974,

DECIDE :

- d'accorder, à titre exceptionnel, une subvention de TROIS MILLE
DEUX CENTS FRANCS (3. 200 F) à la S.R.R. ,pour la dédommager
des frais engagés par elle pour la réparation de pontons au Port
de Plaisance .



- d'imputer la dépense correspondante au CHAPITRE 945 - ART. 567
" crédits réservés " du Budget 1974 .

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an susdits
Ont signé au Registre MM. les Membres présents à la séance

Pour extrait conforme au registre

Pour le Maire
Le Premier Adjoint,




Guy TETARD